

INFORMATIONS CLES POUR L'INVESTISSEUR

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

EUROPEAM

Code ISIN : FR0011584424

GPM Asset Management

OBJECTIFS ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

L'objectif de gestion du FCP est de réaliser, sur la durée de placement recommandée, une performance annuelle nette de frais de gestion supérieure à 5%.

Du fait de son objectif de gestion et des stratégies pour y parvenir, il ne peut être indiqué d'indicateur de référence pertinent pour ce FCP.

Afin de réaliser l'objectif de gestion, le gérant sélectionne des sociétés des pays de l'Union Européenne, en conservant la possibilité de faire varier de façon opportuniste l'exposition du portefeuille aux marchés actions européens.

La sélection des titres détenus en portefeuille s'appuie sur un processus d'analyse fondamentale des entreprises, visant à identifier des sociétés de qualité dont la valorisation boursière ne reflète pas la valeur intrinsèque évaluée par l'équipe de gestion, offrant un modèle économique simple et pérenne, de bonnes perspectives de croissance, de solides barrières à l'entrée, et une équipe dirigeante fiable et transparente.

L'OPCVM s'engage à respecter les fourchettes d'expositions sur l'actif net suivantes :

- **Entre 30% et 100%** en actions, directement et/ou via des OPC et/ou Fonds d'investissement à vocation générale, de toutes capitalisations de tous les secteurs, dont :
 - 30% minimum en actions cotées sur les marchés des pays de l'Union Européenne
 - 20% maximum en actions de petites et moyennes capitalisations cotées (jusqu'à 1Md d'euro)
 - 10% maximum en actions de pays d'actions des pays de l'OCDE hors Union Européenne
- **Entre 0% et 70%** de l'actif en instruments financiers de taux d'intérêt et/ou des OPCVM et/ou Fonds d'investissement à vocation générale orientés vers les obligations et autres titres de créances libellés en euro, sur titres négociables à court terme, d'émetteurs du secteur public ou du secteur privé, dont les signatures sont au moins égales à A2/P2 sur le court terme et BBB- sur le long terme au moment de l'investissement (notation Standard and Poor's ou son équivalent auprès d'autres agences).
- La société de gestion se réserve la possibilité de conserver les titres en cas de dégradation en dessous des seuils de notation ci-dessus, dans la limite de 5% de l'actif net.
- La fourchette de sensibilité de la partie exposée au risque de taux est comprise entre 0 et 1.

- **Entre 0% à 25% au risque de change** sur les devises hors euro.

L'OPCVM est investi :

En actions

Plan d'Epargne Actions : L'OPCVM étant éligible au PEA, il respectera en permanence le ratio d'investissement de 75% de son actif en titres éligibles au PEA.

En titres de créance et instruments du marché monétaire

En OPC : jusqu'à 20% de l'actif net en parts ou actions d'OPCVM ou de Fonds d'Investissement à vocation générale ouvert à une clientèle non professionnelle, ou de FIA répondant aux conditions de l'article R.214-13 du Code Monétaire et Financier.

Le FCP peut avoir recours aux instruments financiers à terme simples (options et futures) cotés sur les marchés réglementés et organisés français et étrangers des pays membres de l'OCDE utilisés dans un but de couverture et, dans un but d'exposition du portefeuille dans la limite de 110% de l'actif, au risque d'action ou au risque de taux, et au risque de change.

Affectation des sommes distribuables : Capitalisation totale

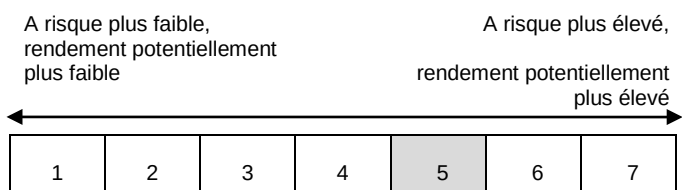
Durée minimum de placement recommandée : 5 ans.

« Ce fonds pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant cette date ».

Conditions de souscription et de rachat : Les ordres de souscription et de rachat sont centralisés chaque jour ouvré à 12h00 (J) et exécutés sur la prochaine valeur liquidative calculée sur les cours de clôture de Bourse du même jour (J).

La valeur liquidative est calculée chaque jour de Bourse à Paris, à l'exception des jours fériés au sens de l'article L.3133-1 du Code du Travail, même si la ou les bourses de références sont ouvertes.

PROFIL DE RISQUE ET DE RENDEMENT



SIGNIFICATION DE CET INDICATEUR :

Cet indicateur permet de mesurer le niveau de volatilité du fonds et le risque auquel votre capital est exposé.

Les données historiques, telles que celles utilisées pour calculer cet indicateur synthétique, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de l'OPCVM.

Il n'est pas certain que la catégorie de risque et de rendement affichée demeure inchangée et le classement de l'OPCVM est susceptible d'évoluer dans le temps.

Veuillez noter qu'une possibilité élevée de gain comporte aussi un risque élevé de perte. La classe «5» de risque du fonds ne permet pas de garantir votre capital ; la classe 1 signifie que votre capital est exposé à de faibles risques mais que les possibilités de gains sont limitées. Elle n'est pas synonyme d'investissement sans risque.

Ce fonds est classé dans cette catégorie en raison de son exposition majoritaire aux marchés d'actions et limitée au marché monétaire, de pays de l'Union Européenne, qui peut induire une volatilité forte de la valeur liquidative du fonds, donc des fluctuations fortes à la hausse comme à la baisse, et dont le profil de risque et de rendement est élevé.

RISQUES IMPORTANTS NON PRIS EN COMPTE DANS L'INDICATEUR :

Risque de liquidité : il représente la baisse de prix que le fonds devrait potentiellement accepter pour pouvoir vendre certains actifs sur lesquels il existe une demande insuffisante, en particulier sur les petites et moyennes capitalisations. Le volume de ces titres cotés en bourse est réduit, les mouvements de marché sont donc plus marqués, à la hausse comme à la baisse et plus rapides que sur les grandes capitalisations. La valeur liquidative du fonds pourra donc avoir le même comportement.

Risque lié à l'impact des techniques telles que les produits dérivés : L'utilisation des produits dérivés peut entraîner à la baisse sur de courtes périodes des variations sensibles de la valeur liquidative en cas d'exposition dans un sens contraire à l'évolution des marchés

Risque de crédit : En cas de dégradation de la qualité des émetteurs, par exemple de leur notation par les agences de notation financière, ou si l'émetteur n'est plus en mesure de les rembourser et de verser à la date contractuelle l'intérêt prévu, la valeur des instruments de taux peut baisser, entraînant ainsi la baisse de la valeur liquidative du FCP

FRAIS

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM, y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts. Ils réduisent la croissance potentielle des investissements.

FRAIS PONCTUELS PRELEVES AVANT OU APRES INVESTISSEMENT

FRAIS D'ENTREE	2% maximum
FRAIS DE SORTIE	0%

Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital, avant que celui-ci ne soit investi, sur la valeur de souscription de la part de l'OPCVM au jour d'exécution de l'ordre. Dans certains cas l'investisseur peut payer moins. L'investisseur peut obtenir de son conseiller ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.

FRAIS PRELEVES PAR LE FONDS SUR UNE ANNEE

FRAIS COURANTS (*)	2,25% TTC
---------------------------	------------------

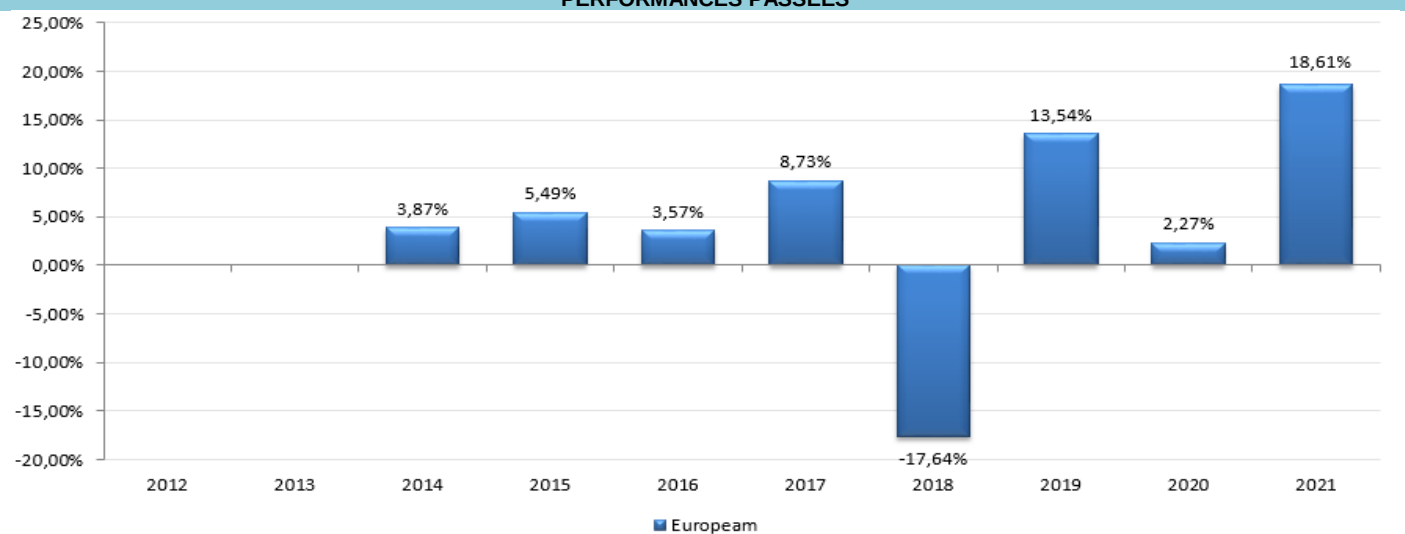
FRAIS PRELEVES PAR LE FONDS DANS CERTAINES CIRCONSTANCES

COMMISSION DE PERFORMANCE	15 % TTC de la surperformance du FCP au-delà d'une progression linéaire de 5 % par an. 2,19% TTC au titre du dernier exercice. Une période de rattrapage des éventuelles sous-performances passées sera appliquée sur une période d'observation extensible de 1 à 5 ans.
----------------------------------	--

(*) L'attention de l'investisseur est appelée sur le fait que le chiffre des « frais courants » se fonde sur les frais de l'exercice clos au 31/12/2021. Le calcul des frais courants n'inclut pas les éventuelles commissions de surperformance des fonds détenus.

Pour plus d'information sur les frais, veuillez vous référer aux pages 3 et suivantes du prospectus de cet OPCVM disponible sur le site internet www.patrimoineetselections.com. Les frais courants ne comprennent pas les commissions de surperformance et les frais de transaction excepté dans le cas de frais d'entrée ou de sortie payés par l'OPCVM lorsqu'il achète ou vend des parts ou actions d'autres véhicules de gestion collective.

PERFORMANCES PASSES



AVERTISSEMENT

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles ne sont pas constantes dans le temps.

La performance de l'OPCVM est calculée coupons nets réinvestis, et nette de frais de gestion directs et indirects et hors frais d'entrée et de sortie

DATE DE CREATION DE L'OPCVM : 07/11/2013

DEVISE DE LIBELLE : Euro

CHANGEMENTS IMPORTANTS AU COURS DE LA PERIODE : changement de nom et d'actionariat de la société de gestion

INFORMATIONS PRATIQUES

NOM DU DEPOSITAIRE : CREDIT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL

LIEU ET MODALITES D'OBTENTION D'INFORMATIONS SUR L'OPCVM (prospectus/rapport annuel/document semestriel) : Le prospectus de l'OPCVM et les derniers documents annuels et périodiques sont adressés gratuitement en français dans un délai de huit jours ouvrés sur simple demande écrite du porteur auprès de :

GPM ASSET MANAGEMENT – 1 boulevard Pasteur 75015 PARIS.

- E-MAIL : team@gpm-am.fr - CONTACT : Tel : 01.40.06.90.74 - ADRESSE WEB : www.gpm-am.fr

Ces documents sont également sur www.gpm-am.fr

LIEU ET MODALITES D'OBTENTION D'AUTRES INFORMATIONS PRATIQUES NOTAMMENT LA VALEUR LIQUIDATIVE : Dans les locaux de la société de gestion

Le document intitulé « Politique de vote » et le rapport rendant compte des conditions dans lesquelles les droits de vote attachés aux titres détenus par le Fonds ont été exercés par la société de gestion, sont disponibles dans les mêmes conditions. Lorsque la société de gestion ne fait pas suite à une demande d'information relative au vote portant sur une résolution, son silence devra être interprété, à l'issue d'un délai d'un mois, comme indiquant qu'elle a voté conformément aux principes posés dans le document « Politique de vote » et aux propositions du conseil d'administration.

REGIME FISCAL : éligible au PEA

Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts de l'OPCVM peuvent être soumis à taxation.

L'OPCVM n'est pas assujéti à l'IS et un régime de transparence fiscale s'applique pour le porteur. Le régime fiscal applicable aux sommes distribuées par l'OPCVM ou aux plus ou moins values latentes ou réalisées par l'OPCVM dépend des dispositions fiscales applicables à la situation particulière de l'investisseur et/ou de la juridiction d'investissement de l'OPCVM. Si l'investisseur a un doute sur la situation fiscale, nous lui conseillons de s'adresser à un conseiller fiscal.

Les éléments concernant la politique de rémunération de la société de gestion sont disponibles sur le site internet www.gpm-am.fr ou sur simple demande écrite auprès de la société de gestion : GPM ASSET MANAGEMENT – 1 boulevard Pasteur 75015 PARIS

La responsabilité de GPM ASSET MANAGEMENT ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM

Cet OPCVM est agréé par la France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).

GPM ASSET MANAGEMENT est agréée par la France et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 16 février 2022.